

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27/03/2026

Membres présents : BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, LODA Jean Claude, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny, VALENTIN Eric

Membres excusés :

Absents :

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Secrétaire de séance : LAURENT Isabelle

Délibération 2026-04-02 09 (5.3) : Création et composition des commissions municipales

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Aussi, il est proposé de créer cinq commissions municipales :

- Bâtiments / Espaces publics / Défense incendie / Service technique
- Affaires scolaires / Petite enfance-enfance-jeunesse / Action sociale
- Urbanisme / Voirie / Réseaux
- Communication / Vie associative / Animation
- Finances

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie d'une à quatre commissions.

Après explications données sur chaque commission, elles sont ainsi composées :

Commission Bâtiments / Espaces publics / Défense Incendie / Service technique	Commission Scolaire / Enfance / Jeunesse / Social	Commission Urbanisme / Voirie / Réseaux	Commission Communication / Animation / Associations	Commission Finances
Jean Paul SERVIGNAT	Claudine PACOUD	Guillaume DEMANGE	Louis BOUILLOUX	Dominique PERROT
Jean Claude LODA	Maëva BERGER	Jean Claude LODA	Thibaut DEVAUBLANC	Jean Paul SERVIGNAT
Françoise NEVORET	Marine LESNES	Franck RENAUD	Isabelle LAURENT	Claudine PACOUD
Franck RENAUD	Fanny VAIL	Eric VALENTIN	Solenn BERNIGAUD	Guillaume DEMANGE
Eric VALENTIN	Jean Claude LODA	Thibaut DEVAUBLANC	Françoise NEVORET	Louis BOUILLOUX
		Claudine PACOUD		Maëva BERGER
				Jean Claude LODA
				Solenn BERNIGAUD
				Thibaut DEVAUBLANC

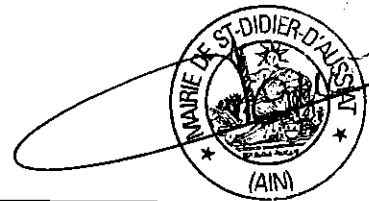
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE la création de cinq commissions municipales :

- Bâtiments / Espaces publics / Défense incendie / Service technique
- Affaires scolaires / Petite enfance-enfance-jeunesse / Action sociale
- Urbanisme / Voirie / Réseaux
- Communication / Vie associative / Animation
- Finances

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et désigne au sein des commissions suivantes les personnes listées dans le tableau ci-dessus.

**Le Maire
Dominique PERROT**



Certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 03/04/2026

Et de sa publication, le 03/04/2026